



Congés maternité perçu par un patron est ce normal?

Par **brigitte**, le **17/02/2011** à **20:11**

Bonjour,un patron peut il percevoir les versements des congés maternité,je suis en congés maternité depuis le 23 janvier 2011et mes prestations lui sont versés,je lui ai téléphoné elle m a répondu que c était parce que j avais un maintien de salaire mais elle rencontre des problèmes financiers,elle a percue mes indemnités du 23 01 au 7 01 et ne me paie pas que dois je faire?

Par **corima**, le **18/02/2011** à **00:10**

Allez à la CPAM leur expliquer la situation et voir s'ils ne pourraient pas vous les verser directement

Par **Cornil**, le **18/02/2011** à **00:44**

Bonsoir Brigitte.
Déjà il faudrait savoir si tu as perçu ton salaire de janvier normalement.
Pour février, ce n'est pas encore exigible.
Le versement à l'employeur ("subrogation") est de règle quand il y a maintien de salaire conventionnel par l'employeur, mais la salariée peut évidemment s'y opposer quand l'employeur ne les restitue pas!
bon courage, bonne chance et félicitations pour le pitchoun à venir.